

APPENDICE 1 DE L'ANNEXE B

**LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU
CONTRAT (LDEC)
DU SYSTÈME D'ARME À CALIBRES
MULTIPLES POUR
TIREUR D'ÉLITE (ACMTE) C21**



Numéro de référence : W8476-196090

Date : 27 avril 2020

Préparé par :

DAPES 9

Responsable technique/gestionnaire du cycle de vie du matériel

Quartier général de la Défense nationale

Édifice Major-général G. R. Pearkes

Ottawa (Ontario)

K1A 0K2



AVIS

Le présent document a été examiné par le responsable technique et ne porte pas sur des marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues initialement doivent continuer de s'appliquer.

1 LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT (LDEC)

Le tableau ci-après présente les LDEC (bloc 2 – Titre ou description des données) jointes à la présente annexe, notamment le code LDEC (bloc 1 – Code de LDEC) et le numéro de description des données correspondant (bloc 4 – Numéro d'autorisation [description des données]).

LDEC	Titre	Description des données (DD)
001	Calendrier principal du projet (CPP)	PM-001
002	Ordres du jour des réunions	PM-002
003	Compte rendu de réunion	PM-003
004	Identification et présentation des marques	SE-001
005	Non utilisé	-
006	Évaluation environnementale de l'équipement (EEE)	SE-003
007	Rapport d'essai d'acceptation du système	SE-004
008	Enquête sur une défaillance	SE-005
009	Information relative au manuel d'utilisation	LS-001
010	Information relative au manuel d'entretien	LS-002
011	Fiches techniques	LS-003
012	Information relative aux schémas mécaniques	LS-004
013	Information relative à la liste des pièces illustrées	LS-005
014	Information relative à la description de l'équipement	LS-006
015	État détaillé d'approvisionnement (EDA)	LS-007
016	Données techniques supplémentaires sur l'approvisionnement (DTSA)	LS-008
017	Liste des pièces de rechange recommandées (LPRR)	LS-009
018	Trousse d'instruction des opérateurs	LS-010
019	Trousse de formation pour l'entretien	LS-011
020	Cours destiné aux opérateurs	LS-012
021	Cours de formation sur l'entretien	LS-013
022	Demande de dérogation	CM-001
023	Demande de renonciation	CM-002

2 Définitions de la LDEC

La section suivante définit les différents blocs d'information qui se trouvent dans les formulaires de la LDEC :

BLOC A – SYSTÈME / ÉLÉMENT

Donne le nom du système ou de l'élément auquel s'applique la LDEC.

BLOC B – NUMÉRO DE CONTRAT / DDP

Contrat ou demande de propositions (DDP) auquel s'applique la LDEC.

BLOC C – IDENTIFIANT DE L'EDT

Énoncé des travaux (EDT) auquel s'applique la LDEC.

BLOC D – CATÉGORIE DE DONNÉES

Catégorie générale des données relatives à la LDEC.

BLOC E – ENTREPRENEUR

Précise quel entrepreneur est responsable de l'exécution des travaux mentionnés dans la LDEC.

BLOC 1 – NUMÉRO D'ARTICLE

Le numéro de l'article est un numéro séquentiel à trois chiffres permettant de désigner individuellement l'élément de donnée en particulier (numéro de la LDEC). Il est à noter que les numéros 001-099 sont destinés aux LDEC de gestion de proposition (GP), les numéros 101-199 ont trait aux LDEC de systémique et les numéros 201-299 se rapportent aux LDEC de soutien logistique intégré (SLI).

BLOC 2 – TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES

Le titre de l'élément de donnée dont il est question dans cette LDEC.

BLOC 3 – SOUS-TITRE

Ce bloc contient le sous-titre des données pour la LDEC si le titre a besoin d'être identifié davantage.

BLOC 4 – NUMÉRO D'AUTORISATION (DESCRIPTION DE DONNÉES)

S.O.

BLOC 5 – NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT

Le numéro de paragraphe précis de la demande de contrat, de l'énoncé des travaux, de la demande de propositions, de la spécification ou d'un autre document pouvant aider à établir la charge de travail liée à l'élément de données.

BLOC 6 – BUREAU DEMANDEUR

Désigne le bureau de première responsabilité technique qui est chargé de définir les données requises, d'examiner, d'accepter ou d'approuver les données, et de vérifier la pertinence des données fournies.

BLOC 7 – INSPECTION

Ce bloc précise les besoins en matière d'INSPECTION et d'ACCEPTATION des données. Les codes ci-dessous sont utilisés.

CODE	INSPECTION	ACCEPTATION
SS	Source	Source
DD	Destination	Destination
SD	Source	Destination
DS	Destination	Source

Si aucun de ces codes ne s'applique à l'élément de données, inscrire ici « S.O. » (sans objet).

BLOC 8 – CODE D'APPROBATION (CODE D'APP.)

Un « A » dans ce bloc indique qu'il s'agit d'un élément de données critiques pour lequel une approbation écrite préalable est exigée, par exemple des plans d'essais. Dans le cas de ces données, il peut être nécessaire de soumettre une ébauche provisoire avant de publier le document définitif. Lorsqu'il faut soumettre une version provisoire, on **doit** indiquer dans le bloc 16 le délai accordé au MDN pour approuver ou refuser la version provisoire, et indiquer à quel moment le document définitif doit être remis. Le bloc 16 précise également les modalités d'approbation, par exemple l'approbation du contenu technique et du format.

S'il n'est pas nécessaire d'obtenir une approbation au préalable, il faut inscrire la mention « S.O. » dans ce bloc.

BLOC 9 – SAISIE

Si ce bloc est annoté d'un « X », cela indique que les données représentent les résultats intégrés à la suite de commentaires précis formulés par les entrepreneurs concernés. Dans le cas contraire, il faut laisser cet espace vide.

BLOC 10 – FRÉQUENCE

Indique la fréquence à laquelle les données sont présentées. Les codes de fréquence utilisés sont les suivants :

- a. ANNLY Une fois par année
- b. ASGEN Selon les circonstances
- c. ASREQ Selon les besoins
- d. BI-Monthly Tous les 2 mois
- e. BI-Weekly Toutes les 2 semaines
- f. DAILY Chaque jour
- g. MNTHLY Une fois par mois
- h. ONE/R Une fois avec révisions
- i. OTIME Une fois
- j. QRTLY Chaque trimestre
- k. R/ASR Révisions en fonction des besoins
- l. SEMIA Une fois par semestre
- m. WKLY Chaque semaine

BLOC 11 – EN DATE DU

Pour les éléments de données qui ne sont fournis qu'une seule fois, cette date est utilisée pour imposer des contraintes. On utilise les abréviations suivantes pour l'échéancier.

ASGEN	Selon les circonstances
ASREQ	Selon les besoins
DACA	Jours suivant l'attribution du contrat
MACA	Mois suivant l'attribution du contrat
EOM	Fin du mois courant
EOQ	Fin du trimestre courant
RFP	Demande de propositions

Lorsque ces sigles sont suivis par « - » (avant) ou « + » (après) et un numéro, cela indique le nombre de jours au cours desquels les données doivent être livrées avant ou après l'événement (p. ex. « SRR-30 » signifie 30 jours avant l'examen des besoins du système).

Si la date d'entrée en vigueur ne s'applique pas, laisser le bloc vide.

BLOC 12 – DATE DE LA PREMIÈRE SOUMISSION

La date de présentation initiale des données ou la contrainte connexe est indiquée dans ce bloc à l'aide des abréviations qui figurent au bloc 11.

BLOC 13 – DATE DE LA SOUMISSION SUBSÉQUENTE/ÉVÉNEMENTS

La ou les dates de présentations subséquentes des données ou les contraintes connexes sont indiquées dans ce bloc. Les abréviations utilisées pour indiquer les contraintes sont celles indiquées au bloc 11. Si aucune soumission subséquente ni aucune contrainte connexe ne s'appliquent, ce bloc doit porter la mention « S.O. ».

Les dates de soumission peuvent être présentées en utilisant les codes suivants :

ANNLY	Une fois par année
ASGEN	Selon les circonstances
ASREQ	Au besoin
BI-Monthly	Tous les 2 mois
BI-Weekly	Toutes les 2 semaines
Block 16	Conformément au bloc 16 de la LDEC

DAILY	Chaque jour
EOC	Fin du contrat
EOM	Fin du mois
EOQ	Fin du trimestre
MACA	Mois suivant l'attribution du contrat
MNTHLY	Une fois par mois
QRTLY	Tous les trois mois
R/ASR	Révisions en fonction des besoins
SCHED	Conformément au calendrier du contrat
SEMI-A	Semestriellement (tous les 6 mois)
SRR *	Examen des besoins en matière de systèmes
SSR *	Examen des caractéristiques du logiciel
TEST *	Au moment de l'essai
TRR *	Examen de l'état de préparation à l'essai
WKLY	Chaque semaine

Lorsque ces sigles sont suivis par « - » (avant) ou « + » (après) et un numéro, cela indique le nombre de jours au cours desquels les données doivent être livrées avant ou après l'évènement (p. ex. « SRR-30 » signifie 30 jours avant l'examen des besoins du système).

BLOC 14 – DISTRIBUTION ET DESTINATAIRES

Ce bloc indique les destinataires et le nombre de copies respectives (copies imprimées et copies électroniques comptées séparément), pour les présentations initiales ou originales (sous-bloc « Initiale ») et pour les présentations subséquentes ou finales (sous-bloc « Finale ») pour lesquelles les données sont nécessaires.

On trouve les adresses dans la colonne A. Le nombre d'exemplaires papier et électroniques transmis à chacun des destinataires (s'il y a lieu) est inscrit dans la colonne B - INITIAL - Sur papier et dans la colonne B - FINAL - En format électronique.

BLOC 15 – TOTAL

Indique le nombre total de copies (imprimées et électroniques séparément) demandées pour la soumission originale et pour la soumission finale.

BLOC 16 – REMARQUES

Ce bloc contient des renseignements complémentaires ou des précisions nécessaires. Lorsque d'autres blocs renvoient au bloc 16 – Remarques, le numéro du bloc connexe est indiqué avec les renseignements, et la mention « Voir le bloc 16 » doit être inscrite dans le bloc correspondant.

BLOCS 17 À 19

Ces blocs correspondent à des informations que l'entrepreneur doit fournir dans le cadre de la demande de propositions ou du contrat. Ces blocs ne sont pas utilisés par le RT.

BLOC – PRÉPARÉ PAR

Ce bloc identifie le nom et la désignation de l'émetteur de la LDEC.

BLOC — DATE

Ce bloc indique la date d'approbation de la LDEC.

BLOC – APPROUVÉ PAR

Ce bloc contient des informations d'identification, comme le nom et la fonction de la personne qui a approuvé la LDEC.

3 Calculs de la date

Les dates de livraison sont en général indiquées en jours ouvrables ou en mois civils et elles sont calculées de la façon indiquée ci-dessous.

Les jours ouvrables excluent les fins de semaine et les jours fériés suivants (conformément à l'annexe A de l'O AFC 16-1) :

- Jour de l'An,*
- Vendredi saint,
- Lundi de Pâques,
- Fête de la Reine (lundi le 24 mai ou lundi qui précède immédiatement cette date),
- Fête nationale du Québec (24 juin) ou une autre fête provinciale,
- Fête du Canada (1^{er} juillet),*
- Fête du travail (le 1^{er} lundi de septembre),
- Action de grâces (deuxième lundi d'octobre),
- Jour du Souvenir (11 novembre),*
- Jour de Noël et lendemain de Noël.**

Nota : Lorsqu'un jour férié marqué d'un astérisque (*) tombe un jour de week-end, le lundi suivant est considéré comme le jour férié désigné. Lorsque le jour de Noël (**) tombe un samedi, le lundi et le mardi suivants sont considérés comme les jours désignés de Noël et du lendemain de Noël.

Les mois se fondent sur la date (p. ex., du 15 au 15). Lorsque le calcul se fait à partir de la fin d'un mois qui comprend un nombre de jours supérieur à celui du mois cible, la date d'échéance sera la première journée du mois suivant. Par exemple, le 1^{er} mars correspond à un mois après le 31 janvier.

Quoi qu'il en soit, si la date d'échéance est un jour de fin de semaine ou un jour férié, le produit livrable **doit** être exigible le jour ouvrable suivant.

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer						
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT ANNEXE B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données de gestion de projet		E. ENTREPRENEUR À déterminer						
1. NUMÉRO D'ARTICLE 001		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Calendrier principal du projet (CPP)		3. SOUS-TITRE S.O.						
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) PM-001		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 4.2.1		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9						
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES						
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.	A. ADRESSE		B. COPIES				
						INITIALE		FINALE		
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique	
16. REMARQUES Bloc 12. Le calendrier principal de projet (CPP) doit être présenté par l'entrepreneur aux fins d'examen dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'adjudication du contrat. Le Canada disposera de cinq (5) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée et fournir ses commentaires. Le Canada exprimera ses commentaires lors de la première réunion d'examen de l'avancement des travaux (REAT). Bloc 13. Le CPP révisé, abordant les commentaires du Canada, doit être présenté par l'entrepreneur dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception des commentaires. Les modifications apportées ensuite au CPP seront présentées par l'entrepreneur, au besoin. Le Canada disposera de trois (3) jours ouvrables pour examiner les modifications et fournir ses commentaires. Les révisions tenant compte des commentaires du Canada doivent être présentées dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.				BCP			1		1	
				D Gest PA			1		1	
				SPAC			1		1	
				GP			1		1	
				MIS			1		1	
				GSLI			1		1	
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par							
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$		15. TOTAL			6		6

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer			
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT ANNEXE B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données de gestion de projet		E. ENTREPRENEUR À déterminer			
1. NUMÉRO D'ARTICLE 002		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Ordre du jour de la réunion		3. SOUS-TITRE S.O.			
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) PM-002		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphes 4.3.1 c et 4.3.2 d.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9			
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE ASREQ	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES			
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.	A. ADRESSE		B. COPIES	
				Copie papier		Copie électronique	
16. REMARQUES Bloc 12. L'ordre du jour d'une réunion doit être soumis par l'entrepreneur aux fins d'examen au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant chaque réunion. Le Canada disposera de deux (2) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée et la remettre à l'entrepreneur après avoir pris soin d'y inscrire ses commentaires. Bloc 13. Un ordre du jour révisé tenant compte des commentaires du Canada doit être présenté par l'entrepreneur dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.				BCP		1	1
				D Gest PA		1	1
				SPAC		1	1
				GP		1	1
				MIS		1	1
				GSLI		1	1
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par				
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$	15. TOTAL		6	6

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer					
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT ANNEXE B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données de gestion de projet		E. ENTREPRENEUR À déterminer					
1. NUMÉRO D'ARTICLE 003		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Compte rendu de la réunion		3. SOUS-TITRE S.O.					
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) PM-003		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphes 4.3.1 d et 4.3.2 e.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9					
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE ASREQ	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES					
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.	A. ADRESSE		B. COPIES			
						INITIALE		FINALE	
					Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique	
16. REMARQUES Bloc 12. Le compte rendu doit être présenté par l'entrepreneur aux fins d'examen dans les trois (3) jours ouvrables suivant chaque réunion. Le Canada disposera de deux (2) jours ouvrables pour procéder à l'examen et fournir ses commentaires. Bloc 13. Un compte rendu révisé tenant compte des commentaires du Canada doit être présenté à des fins d'approbation dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.				BCP		1		1	
				D Gest PA		1		1	
				SPAC		1		1	
				GP		1		1	
				MIS		1		1	
				GSLI		1		1	
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par						
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$	15. TOTAL		6		6	

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer					
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT ANNEXE B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données sur l'ingénierie des systèmes		E. ENTREPRENEUR À déterminer					
1. NUMÉRO D'ARTICLE 004		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Identification et présentation des marques		3. SOUS-TITRE S. O.					
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) SE-001		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe. 5.2.6 b)		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9					
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES					
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.					A. ADRESSE	
						INITIALE		FINALE	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
16. REMARQUES Case 12. L'identification et présentation des marques doit être soumise pour examen dans les vingt (20) jours ouvrables après l'adjudication du contrat. Le Canada disposera de cinq (5) jours ouvrables pour procéder à l'examen et fournir ses commentaires. Bloc 13. L'identification et présentation des marques tenant compte des commentaires du Canada doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.				BCP		1		1	
				D Gest PA		1		1	
				SPAC		1		1	
				GP					
				MIS		1		1	
				GSLI					
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par						
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$		15. TOTAL		4	4	

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer					
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT ANNEXE B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données sur l'ingénierie des systèmes		E. ENTREPRENEUR À déterminer					
1. NUMÉRO D'ARTICLE 006		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Évaluation environnementale de l'équipement (EEE)		3. SOUS-TITRE S. O.					
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) SE-003		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 5.4.1.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9					
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES					
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.	A. ADRESSE		B. COPIES			
						INITIALE		FINALE	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
16. REMARQUES Bloc 12. L'entrepreneur doit soumettre l'EEE au plus tard vingt (20) jours ouvrables après l'adjudication du contrat. Le Canada disposera de quinze (15) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée de l'EEE et fournir ses commentaires avant le premier système d'ACMTE. Bloc 13. Une EEE tenant compte des commentaires du Canada doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.				BCP			1		1
				D Gest PA			1		1
				SPAC			1		1
				GP			1		1
				MIS			1		1
				GSLI					
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par						
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$	15. TOTAL			5		5

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT								
A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer				
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT Annexe B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données sur l'ingénierie des systèmes		E. ENTREPRENEUR À déterminer				
1. NUMÉRO D'ARTICLE 007		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Rapport d'essai d'acceptation du système (EAS)		3. SOUS-TITRE S.O.				
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) SE-004		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 5.5.2		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9				
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES				
8. CODE APP A		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.	A. ADRESSE		B. COPIES		
						INITIALE	FINALE	
				Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique	
16. REMARQUES Bloc 12. Le rapport d'EAS doit être remis par l'entrepreneur au plus tard dix (10) jours ouvrables après la fin de l'EAS. Le Canada disposera de dix (10) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée de l'EAS et fournir ses commentaires. Bloc 13. Une version révisée du rapport d'EAS tenant compte des commentaires du Canada doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.				BCP		1		1
				D Gest PA		1		1
				SPAC		1		1
				GP				
				MIS		1		1
				GSLI				
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par					
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$	15. TOTAL		4		4

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT														
A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21					B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer									
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT Annexe B – Énoncé des travaux			D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données sur l'ingénierie des systèmes			E. ENTREPRENEUR À déterminer								
1. NUMÉRO D'ARTICLE 008			2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Rapport d'enquête sur les défaillances			3. SOUS-TITRE S.O.								
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) SE-005			5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 5.5.3.			6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9								
7. INSPECTION DD		9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R		12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.		14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES							
8. CODE APP A			11. EN DATE DU		13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.		A. ADRESSE		B. COPIES					
16. REMARQUES Bloc 12. Le Rapport d'enquête sur les défaillances doit être remis par l'entrepreneur au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la défaillance. Le Canada disposera de dix (10) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée du Rapport d'enquête sur les défaillances et fournir ses commentaires. Bloc 13. La version révisée du Rapport d'enquête sur les défaillances, tenant compte des commentaires du Canada, doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception des commentaires. .									INITIALE	FINALE				
									Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique		
							BCP			1		1		
							D Gest PA			1		1		
							SPAC			1		1		
							GP							
MIS			1		1									
GSLI			1		1									
PRÉPARÉ PAR DAPES 9			DATE 27 avril 2020		Approuvé par									
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT			18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES		19. PRIX ESTIMATIF \$		15. TOTAL 5 5							

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer					
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT ANNEXE B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données du soutien logistique		E. ENTREPRENEUR À déterminer					
1. NUMÉRO D'ARTICLE 009		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Information relative au manuel d'utilisation		3. SOUS-TITRE S.O.					
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) LS-001		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 6.2.1.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9					
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES					
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.	A. ADRESSE	B. COPIES				
					INITIALE		FINALE		
					Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique	
<p>16. REMARQUES</p> <p>Bloc 12. L'information relative au manuel d'utilisation doit être remise par l'entrepreneur au plus tard dix (10) jours ouvrables après l'approbation du rapport d'EAS (LDEC 007). Le Canada disposera de quinze (15) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée de l'information relative au manuel d'utilisation et fournir ses commentaires.</p> <p>Bloc 13. Une version révisée de l'information relative au manuel d'utilisation, tenant compte des commentaires du Canada, doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.</p>				BCP		1		1	
				D Gest PA		1		1	
				SPAC		1		1	
				GP					
				MIS		1		1	
				GSLI		1		1	
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par						
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$		15. TOTAL			5	5

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer						
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT ANNEXE B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données du soutien logistique		E. ENTREPRENEUR À déterminer						
1. NUMÉRO D'ARTICLE 010		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Information relative au manuel d'entretien		3. SOUS-TITRE S. O.						
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) LS-002		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 6.2.2.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9						
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES						
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.	A. ADRESSE		B. COPIES				
						INITIALE		FINALE		
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique	
<p>16. REMARQUES</p> <p>Bloc 12. L'information relative au manuel d'entretien doit être remise par l'entrepreneur au plus tard dix (10) jours ouvrables après l'approbation du rapport d'EAS (LDEC 007). Le Canada disposera de quinze (15) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée de l'information relative au manuel d'entretien et fournir ses commentaires.</p> <p>Bloc 13. Une version révisée de l'information relative au manuel d'entretien, tenant compte des commentaires du Canada, doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.</p>				BCP			1		1	
				D Gest PA			1		1	
				SPAC			1		1	
				GP						
				MIS			1		1	
				GSLI			1		1	
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par							
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$		15. TOTAL			5		5

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer				
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT ANNEXE B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données du soutien logistique		E. ENTREPRENEUR À déterminer				
1. NUMÉRO D'ARTICLE 011		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Fiches techniques		3. SOUS-TITRE S.O.				
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) LS-003		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 6.2.3.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9				
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES				
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.					
16. REMARQUES Bloc 12. Les fiches techniques doivent être remises par l'entrepreneur au plus tard dix (10) jours ouvrables après l'approbation du rapport d'EAS (LDEC 007). Le Canada disposera de quinze (15) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée des fiches techniques et fournir ses commentaires. Bloc 13. Une version révisée des fiches techniques tenant compte des commentaires du Canada doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.				A. ADRESSE	B. COPIES			
					INITIALE		FINALE	
					Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
				BCP		1		1
				D Gest PA		1		1
				SPAC		1		1
				GP				
MIS		1		1				
GSLI		1		1				
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par					
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$	15. TOTAL		5		5

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer					
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT ANNEXE B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données du soutien logistique		E. ENTREPRENEUR À déterminer					
1. NUMÉRO D'ARTICLE 012		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Information relative aux schémas mécaniques		3. SOUS-TITRE S. O.					
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) LS-004		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 6.2.4.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9					
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES					
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.	A. ADRESSE		B. COPIES			
						INITIALE		FINALE	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
<p>16. REMARQUES</p> <p>Bloc 12. L'information relative aux schémas mécaniques doit être remise par l'entrepreneur au plus tard dix (10) jours ouvrables après l'approbation du rapport d'EAS (LDEC 007). Le Canada disposera de quinze (15) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée de l'information relative aux schémas mécaniques et fournir ses commentaires.</p> <p>Bloc 13. Une version révisée de l'information relative aux schémas mécaniques tenant compte des commentaires du Canada doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.</p>				BCP			1		1
				D Gest PA			1		1
				SPAC			1		1
				GP					
				MIS			1		1
				GSLI			1		1
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par						
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$		15. TOTAL		5		5

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer					
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT ANNEXE B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données du soutien logistique		E. ENTREPRENEUR À déterminer					
1. NUMÉRO D'ARTICLE 013		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Information relative à la liste des pièces illustrées		3. SOUS-TITRE S.O.					
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) LS-005		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 6.2.5.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9					
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES					
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.	A. ADRESSE		B. COPIES			
					INITIALE		FINALE		
					Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique	
<p>16. REMARQUES</p> <p>Bloc 12. L'information relative à la liste des pièces illustrées doit être remise par l'entrepreneur au plus tard dix (10) jours ouvrables après l'approbation du rapport d'EAS (LDEC 007). Le Canada disposera de quinze (15) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée de l'information relative à la liste des pièces illustrées et fournir ses commentaires.</p> <p>Bloc 13. Une version révisée de l'information relative à la liste des pièces illustrées tenant compte des commentaires du Canada doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.</p>				BCP		1		1	
				D Gest PA		1		1	
				SPAC		1		1	
				GP					
				MIS		1		1	
				GSLI		1		1	
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par						
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$		15. TOTAL			5	5

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer					
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT ANNEXE B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données du soutien logistique		E. ENTREPRENEUR À déterminer					
1. NUMÉRO D'ARTICLE 014		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Information relative à la description de l'équipement		3. SOUS-TITRE S. O.					
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) LS-006		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 6.2.6.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9					
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES					
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.	A. ADRESSE		B. COPIES			
						INITIALE		FINALE	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
<p>16. REMARQUES</p> <p>Bloc 12. L'information relative à la description de l'équipement doit être remise par l'entrepreneur au plus tard dix (10) jours ouvrables après l'approbation du rapport d'EAS (LDEC 007). Le Canada disposera de quinze (15) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée de l'information relative à la description de l'équipement et fournir ses commentaires.</p> <p>Bloc 13. Une version révisée de l'information relative à la description de l'équipement tenant compte des commentaires du Canada doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.</p>				BCP			1		1
				D Gest PA			1		1
				SPAC			1		1
				GP					
				MIS			1		1
				GSLI			1		1
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par						
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$		15. TOTAL		5		5

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer					
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT Annexe B : EDT		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données techniques du système		E. ENTREPRENEUR À déterminer					
1. NUMÉRO D'ARTICLE 015		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES État détaillé d'approvisionnement (EDA)		3. SOUS-TITRE S.O.					
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) LS-007		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 6.3.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9					
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES					
8. CODE APP A		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.	A. ADRESSE		B. COPIES			
<p>16. REMARQUES</p> <p>Bloc 12. L'EDA doit être remis par l'entrepreneur au plus tard dix (10) jours ouvrables après l'approbation du rapport d'EAS (LDEC 007). Le Canada disposera de quinze (15) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée de l'EDA et fournir ses commentaires.</p> <p>Bloc 13. Une version révisée de l'EDA tenant compte des commentaires du Canada doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.</p>						INITIALE	FINALE		
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
				BCP		1			1
				D Gest PA		1			1
				SPAC		1			1
				GP					
MIS		1			1				
GSLI		1			1				
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par						
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$	15. TOTAL		5	5		

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer				
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT Annexe B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données de soutien logistique		E. ENTREPRENEUR À déterminer				
1. NUMÉRO D'ARTICLE 016		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Données techniques supplémentaires sur l'approvisionnement (DTSA)		3. SOUS-TITRE S. O.				
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) LS-008		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 6.4.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9				
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES A. ADRESSE B. COPIES				
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.					
16. REMARQUES Bloc 12. Les DTSA doivent être remises par l'entrepreneur au plus tard dix (10) jours ouvrables après l'approbation du rapport d'EAS (LDEC 007). Le Canada disposera de quinze (15) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée des DTSA et fournir ses commentaires. Bloc 13. Une version révisée des DTSA, tenant compte des commentaires du Canada, doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.				BCP		1		1
				D Gest PA		1		1
				SPAC		1		1
				GP				
				MIS		1		1
				GSLI		1		1
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par					
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$	15. TOTAL		5		5

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer					
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT Annexe B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données de soutien logistique		E. ENTREPRENEUR À déterminer					
1. NUMÉRO D'ARTICLE 017		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Liste des pièces de rechange recommandées (LPRR)		3. SOUS-TITRE S.O.					
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) LS-009		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 6.5.1.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9					
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES					
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.					A. ADRESSE	
						INITIALE		FINALE	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
16. REMARQUES Bloc 12. La LPRR doit être remise par l'entrepreneur au plus tard dix (15) jours ouvrables après l'approbation du rapport d'EAS (LDEC 007). Le Canada disposera de quinze (15) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée de la LPRR et fournir ses commentaires. Bloc 13. Une LPRR révisée tenant compte des commentaires du Canada doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.				BCP		1		1	
				D Gest PA		1		1	
				SPAC		1		1	
				GP					
				MIS		1		1	
				GSLI		1		1	
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par						
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$	15. TOTAL		5		5	

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer							
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT Annexe B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données du soutien logistique intégré		E. ENTREPRENEUR À déterminer							
1. NUMÉRO D'ARTICLE 018		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Trousse d'instruction des opérateurs		3. SOUS-TITRE S. O.							
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) LS-010		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe. 6.7.1 a)		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9							
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES							
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.								
16. REMARQUES Bloc 12. La trousse d'instruction des opérateurs doit être remise par l'entrepreneur au plus tard dix (10) jours ouvrables après l'approbation du rapport d'EAS (LDEC 007). Le Canada disposera de quinze (15) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée de la trousse d'instruction des opérateurs et fournir ses commentaires. Bloc 13. Une version révisée de la trousse d'instruction des opérateurs tenant compte des commentaires du Canada doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.				A. ADRESSE		B. COPIES					
						INITIALE		FINALE			
				Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique				
					1						
					1						
					1						
					1						
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par								
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$		15. TOTAL		5	5			

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer					
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT Annexe B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données du soutien logistique intégré		E. ENTREPRENEUR À déterminer					
1. NUMÉRO D'ARTICLE 019		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Trousse de formation pour l'entretien		3. SOUS-TITRE S.O.					
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) LS-011		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe. 6.7.2 a)		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9					
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE UNE/R	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES					
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.					A. ADRESSE	
				INITIALE		FINALE			
								Copie papier	Copie électronique
16. REMARQUES Bloc 12. La trousse de formation pour l'entretien doit être remise par l'entrepreneur au plus tard dix (10) jours ouvrables après l'approbation du rapport d'EAS (LDEC 007). Le Canada disposera de quinze (15) jours ouvrables pour examiner la version initiale présentée de la trousse de formation pour l'entretien et fournir ses commentaires. Bloc 13. Une version révisée de la trousse de formation pour l'entretien tenant compte des commentaires du Canada doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.				BCP		1		1	
				D Gest PA		1		1	
				SPAC		1		1	
				GP					
				MIS		1		1	
				GSLI		1		1	
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par						
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$	15. TOTAL		5		5	

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT								
A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer				
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT Annexe B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données du soutien logistique intégré		E. ENTREPRENEUR À déterminer				
1. NUMÉRO D'ARTICLE 020		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Cours destiné aux opérateurs		3. SOUS-TITRE S. O.				
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) LS-012		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 6.7.1.b.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9				
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE OTIME	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES				
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU Voir le bloc 16.	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT	A. ADRESSE	B. COPIES			
					INITIALE		FINALE	
					Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
16. REMARQUES Bloc 11. Le cours destiné aux opérateurs doit être donné par l'entrepreneur aux 10 stagiaires au plus tard soixante (60) jours ouvrables après l'approbation du rapport d'EAS (LDEC 007).				BCP				
				D Gest PA				
				SPAC				
				GP				
				MIS				
				GSLI				
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE : 27 avril 2020	Approuvé par					
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$		15. TOTAL		0	0

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer				
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT Annexe B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données de gestion de la configuration		E. ENTREPRENEUR À déterminer				
1. NUMÉRO D'ARTICLE 022		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Demande de dérogation		3. SOUS-TITRE S.O.				
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) CM-001		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 7.2.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9				
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE ASREQ	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES				
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.	A. ADRESSE		B. COPIES		
						INITIALE	FINALE	
					Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
16. REMARQUES Bloc 12. Une demande de dérogation doit être présentée par l'entrepreneur lorsque celui-ci détermine, avant la fabrication des systèmes d'ACMTE, qu'il est impossible de répondre aux exigences du contrat. Le Canada formulera des commentaires sur la demande de dérogation dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant sa réception. Bloc 13. Une demande de dérogation révisée tenant compte des commentaires du Canada doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.				BCP		1		1
				D Gest PA		1		1
				SPAC		1		1
				GP				
				MIS		1		1
				GSLI				
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par					
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$	15. TOTAL		4		4

ARTICLE DE LA LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT

A. SYSTÈME/ARTICLE Arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE) C21				B. NUMÉRO DE MARCHÉ OU DE DEMANDE DE PROPOSITIONS À déterminer						
C. IDENTIFICATEUR DE L'EDT Annexe B – Énoncé des travaux		D. CATÉGORIE DE DONNÉES Données de gestion de la configuration		E. ENTREPRENEUR À déterminer						
1. NUMÉRO D'ARTICLE 023		2. TITRE OU DESCRIPTION DES DONNÉES Demande de renonciation		3. SOUS-TITRE S.O.						
4. NUMÉRO D'AUTORISATION (description de données) CM-002		5. RÉFÉRENCE DU CONTRAT Annexe B, paragraphe 7.3.		6. BUREAU DEMANDEUR DAPES 9						
7. INSPECTION DD	9. ENTRÉE	10. FRÉQUENCE ASREQ	12. DATE DE LA PREMIÈRE PRÉSENTATION Voir le bloc 16.	14. DISTRIBUTION et DESTINATAIRES						
8. CODE APP S.O.		11. EN DATE DU	13. DATE DE PRÉSENTATION/ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT Voir le bloc 16.	A. ADRESSE		B. COPIES				
						INITIALE		FINALE		
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique	
<p>16. REMARQUES</p> <p>Bloc 12. Une demande de renonciation doit être présentée par l'entrepreneur lorsque celui-ci détermine, avant ou après la fabrication des systèmes d'ACMTE, que ces derniers ne répondent pas aux exigences du contrat, mais qu'ils pourraient être utilisés « tels quels », ou encore après un réusinage ou un rattrapage basé sur une méthode approuvée. Le Canada formulera des commentaires sur la demande de renonciation dans un délai de dix (10) jours ouvrables après sa réception.</p> <p>Bloc 13. Une version révisée d'une demande de renonciation tenant compte des commentaires du Canada doit être présentée par l'entrepreneur aux fins d'approbation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.</p>				BCP			1		1	
				D Gest PA			1		1	
				SPAC			1		1	
				GP						
				MIS			1		1	
				GSLI						
PRÉPARÉ PAR DAPES 9		DATE 27 avril 2020	Approuvé par							
17. NUMÉRO DU FICHIER/DOCUMENT DU CONTRAT		18. ESTIMATION DU NOMBRE DE PAGES	19. PRIX ESTIMATIF \$		15. TOTAL			4		4